L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 14 MAI 1886. 59me Année

Dufour & Dennet.
Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La., as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI, 14 MAI 1886.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an	$2 00

Renferme deux feuilletons.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Renferme deux feuilletons.

☞ Pour les petites annonces de Demandes, Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

VENTES DE CE JOUR.

Par J. V. Gourdain—Le contenu d'une buvette au No 271 rue Decatur.—Aussi, le bail du local qui expire le 30 septembre 1886.

Par Jas. P. Guinault—coin Levée et Quartier Café et pension.

Par le Sheriff—au No 335 rue Decatur—Un grand stock de chaussures.

Par Hy Stern & Co., à leur salle d'encan, bottes, souliers et brodequins.

Les allocations pour les améliorations au cours du Mississippi.

C'est toujours un grave événement pour la Louisiane, pour la Nouvelle-Orléans, que le vote des allocations pour les ports et les rivières, par les Chambres. Il n'en devrait pas être ainsi, sans doute. Les améliorations du cours du Mississippi ont un caractère tellement général, tellement national, qu'elles devraient faire l'objet d'une loi à part. Mais puisqu'on s'obstine à confondre le grand fleuve avec les moindres cours d'eau et les canaux les plus insignifiants ou d'une utilité purement locale, acceptons la situation telle qu'elle nous est faite et contentons-nous de ce que l'on veut bien nous donner.

Le bill des ports et rivières, dont on a, pendant plusieurs années, fait un étrange abus, afin de satisfaire tous les intérêts de clocher du pays, est, depuis quelque temps, revenu à des proportions convenables. C'est le Président Arthur qui, le premier, a protesté contre cette tendance funeste et a mis à la raison des prétentions dont le moindre défaut était le ridicule. Nous devons ajouter que, tout en frappant de son veto l'un de ces bills, qui avait atteint des proportions extravagantes, il réclamait un budget spécial pour le Mississippi, qu'il voulait traiter royalement, comme toute nation qui se respecte et a souci de ses intérêts, doit le faire.

Tel qu'il vient d'être voté par la Chambre, le projet de loi alloue $15,374,500, divisés en autant d'Etats et de Territoires qu'il en existe dans l'Union, en sommes inégales—suivant les besoins réels de chacun d'eux, nous aimons à le croire.

Dans la liste que nous avons sous les yeux, il n'y a de spécifié, en fait de cours d'eau, que les trois principaux qui forment la Vallée du Mississippi: l'Ohio, le Missouri et le fleuve lui-même. En voici le détail: Rivière de l'Ohio, $50,000; chutes de l'Ohio, $200,000; rivière du Missouri, $600,000; le fleuve Mississippi, $3,805,000—à quoi il faut ajouter $1,000,000 pour les études et travaux préliminaires des ingénieurs et arpenteurs. Total, pour la Vallée du Mississippi, $5,655,000 ; c'est-à-dire plus du tiers du montant voté.

Est-ce trop ? Non, certes. Nous pourrions dire que ce n'est pas assez. N'oublions jamais qu'il y a égal de donner la sécurité à plus de vingt Etats, de préserver près de trente millions d'âmes et le territoire le plus fertile de l'Union, du danger des inondations: d'assurer le transport des produits les plus abondants et les plus rémunérateurs du pays.

Partout ailleurs, on s'est efforcé, jusqu'ici, de suffire aux besoins des populations de l'intérieur et l'on y a quelquefois réussi—ce qui est déjà beaucoup, puis qu'on conserve ainsi dans les caisses publiques et particulières l'argent qu'en feraient sortir les marchandises venues du dehors. Mais il n'y a réellement que la Vallée du Mississippi qui exporte : matières premières, produits manufacturés, grains, denrées alimentaires et textiles. C'est elle qui fait affluer, de ce côté de l'Atlantique, l'argent de l'Europe, et si la balance du commerce penche maintenant en notre faveur, c'est bien incontestablement à elle qu'on en est redevable.

On ne saurait donc jamais trop dépenser pour maintenir intacte, pour développer sans cesse, cette source inépuisable de richesses. On peut hardiment dire d'elle que chaque dollar qu'on lui consacre en rapporte cent et même davantage. Nous ne connaissons pas, aux Etats-Unis, de travaux publics qui aient jamais été et arriveront jamais à être aussi productifs.

Un seul exemple en donnera la preuve. On a jeté quelques millions seulement dans la construction des jetées Eads; cela a suffi pour transformer le commerce de la Vallée, pour en tripler, pour en quadrupler l'importance. Qu'arrivera-t-il donc le jour où, dessous-ces du Missouri, au milieu des Montagnes Rocheuses, non loin du Pacifique; de celles de l'Ohio, à une faible distance de l'Atlantique; de celles du Mississippi, dans la région des Lacs, jusqu'à l'embouchure du fleuve, dans le Golfe du Mexique—il aura sécurité pour la navigation sur le fleuve, sécurité pour les terres riveraines à droite et à gauche de son cours! Il nous semble voir les immenses régions, regorgeant d'une population active d'agriculteurs et de manufacturiers, inonder le monde de leurs produits de première qualité et à des prix qui viendront, aisément, à bout de toutes les concurrences.

Quand on travaille pour améliorer soit un canal de l'Est, soit un cours d'eau de l'Ouest, on fait, simplement, les affaires d'un canton, d'un district, d'une ville, grande ou petite, d'un Etat. Ce qui rend particulièrement intéressantes les améliorations de notre Vallée, c'est qu'elles servent à tous, indistinctement, et que l'Union entière en profite. Le moindre coup de pioche, le moindre sac de terre jeté dans une crevasse, y prend un caractère national.

Nous n'avons donc pas à nous plaindre des allocations qui ont été faites; elles nous semblent suffisantes pour une année, et nous nous estimerions fort heureux de les voir conveuablement et systématiquement employées, mais la est la grande question. Y a-t-il, une fois pour toutes, un plan bien tracé, bien arrêté, que l'on soit bien déterminé à suivre, sans jamais s'en écarter, jusqu'à ce que l'œuvre, aussi immense par son étendue que variée dans ses détails, soit complètement achevée ? Tout le secret du succès est là, selon nous.

Nous admettons les incertitudes, les tergiversations, presque les affolements, des ingénieurs, au début des travaux; ils ne savaient par où commencer ; il y avait tant à faire ! On les appelait de tous les côtés à la fois, les ressources matérielles et financières dont ils avaient à disposer étaient extrêmement limitées; il leur est arrivé, bien souvent, de voir s'affaisser les levées de droite, pendant qu'ils étaient occupés à relever celles de gauche ; parfois même, c'était le travail de la veille qui s'écroulait, forcé de céder devant celui du lendemain. On eût dit qu'ils refaisaient, malgré eux, l'œuvre de Pénélope. Il y avait de quoi décourter les hommes les plus habiles et ameuter l'opinion contre une entreprise qui semblait frappée de stérilité.

Heureusement, l'expérience est venue, les leçons, quelquefois cruelles, n'ont pas été perdues. Les ingénieurs peuvent aujourd'hui diriger et distribuer leurs travaux avec autant de sûreté que de sangfroid. Les hostilités, jadis violentes, se sont faites timides, et les intérêts opposés ont été obligés de céder à la pression de l'opinion, qui a repris confiance. Nous croyons que les travaux de cette année exerceront une grande influence sur l'avenir de la Vallée. Ce sera, peut-être, la première fois qu'ils auront été conduits avec autant de sureté que d'esprit de suite. Les ingénieurs peuvent se conquérir la reconnaissance de près de vingt millions d'intéressés au succès de leur mission.

L'Eagle, paroisse St. Bernard, Louisiane, du 13 mai :

Il y a maintenant une Exposition des produits agricoles de la paroisse St. Bernard, dans le magasin de l'hon. C. D. Armstrong, Terre-aux-Bœufs. La lutte a été vive entre les concurrents. M. Ch. Estève, qui exposait des pommes de terre, a reçu la médaille d'or.

M. S. L. Estopinal, juge de paix, a obtenu le second prix—une médaille d'argent.

Pour la meilleure exhibition d'ail: 1er prix, une genisse, gagnée par MM. Ojeda et Gênères; 2d prix, un agneau, accordé à M. José Guerra.

Oignons: 1er prix, $10 en or, à MM. L. Nunez et Ch. Estève; 2d prix, $5 en greenbacks, à M. Jos. Estève.

L'Exposition dure toute la semaine, et sera close, dimanche prochain.

Maison B. & W. Croner.—La maison dont on vient de lire le nom cessera d'être sous peu. En effet, les messieurs qui l'ont fondée il y a quelque vingt-sept ans, et qui, toujours un ont gardé la gérance, se retirent des affaires et annoncent qu'ils fermeront portes à l'expiration du bail de leur magasin. L'occasion s'offre donc au public de faire des achats exceptionnels de tissus et articles de ménage. Ce n'est pas sans un sentiment de légitime fierté que les messieurs Croner rappellent la loyauté qui a toujours caractérisé leurs affaires qui les abandonnent dans l'état le plus florissant et que n'ont jamais atteintes les crises financières qui ont si désastreusement éprouvé d'autres maisons.

Les femmes médecins.

Le *Temps* du 26 avril :

L'admission des femmes à l'étude et à la pratique de la médecine est maintenant chose universellement acceptée. Ce résultat n'a pas été obtenu sans que de vives résistances se soient produites et de la part du public et surtout de la part des médecins dans le pays où la question a été d'abord posée et partie librement en Angleterre. La *Revue britannique* donne, à ce sujet, dans son dernier numéro, d'après un travail de M. Robert Wilson, d'intéressants détails: C'est en 1869 qu'eut lieu, en Ecosse, la première tentative sérieuse faite par des femmes pour s'ouvrir les portes des écoles de médecine, des amphithéâtres et des hôpitaux. L'honneur de cette entreprise revient à une personne d'une énergie extraordinaire et douée d'un esprit de persévérance rare même chez les hommes, miss Jeck Blake. Cette dame demanda, pour elle et pour quatre de ses amies, l'autorisation de s'inscrire à la Faculté d'Edimbourg. Cette autorisation fut accordée à titre de tolérance. La Faculté croyait n'avoir à faire qu'à des "étudiantes amateurs" qui consentaient à payer des inscriptions pour satisfaire un simple caprice. Mais, lorsqu'il fut démontré, par le zèle et la capacité que déployaient ces dames, qu'elles entendaient poursuivre sérieusement leurs études, passer leurs examens, prendre leurs grades et se mettre en mesure d'exercer la médecine, l'indifférence fit place à l'hostilité, et on ne leur permit pas de continuer de suivre les cours. Miss Jeck Blake en appela aux tribunaux compétents de cette décision de la Faculté, et, après avoir dépensé beaucoup de temps et beaucoup d'argent dans cette lutte juridique, elle fut définitivement vaincue et dut quitter Edimbourg pour Londres.

Là, elle trouva un terrain plus favorable. Plusieurs personnes influentes, notamment le docteur Anstie, qui jouissait d'une grande autorité dans la haute société de Londres, secondèrent ses efforts, et le 22 août 1874 la création d'une école spéciale de médecine pour les femmes fut définitivement décidée. Ce n'était qu'un premier pas. L'essentiel était que cette école fût reconnue par les autorités compétentes, comme donnant une instruction qui permettait aux élèves de se présenter aux examens. Sans cela, le but pratique de l'institution était manqué. Et, en effet, les professeurs furent choisis parmi les notabilités de la science et surtout parmi les hommes ayant déjà occupé de semblables postes dans des établissements reconnus. C'est ainsi que fut fondée l'école de *Henrietta street*, qui ne tarda pas à prendre un grand développement.

Les commencements, cependant, furent difficiles, très difficiles, et, sans l'énergique persistance de miss Jeck Blake, l'entreprise eût pris fin dès le début. D'abord les ressources étaient extrêmement modestes. On avait ouvert l'école avec 1,000 livres sterling pour tout pécule. En outre, toutes les demandes tendant à l'admission des élèves—il y en avait vingt-trois—dans les hôpitaux étaient impitoyablement repoussées, et les corps distributeurs de diplômes refusaient de reconnaître l'école et d'examiner les élèves. Enfin, après des démarches sans nombre et grâce au zèle que déploya, dans cette affaire, M. Stansfeld, membre du Parlement, les portes du "Navet hôpital" furent ouvertes aux étudiants de l'école *Henrietta street*, mais à la condition, toutefois, que l'école payerait à l'hôpital 315 livres sterling et le corps professoral 400 livres par an, pendant cinq années. Devant des pareilles exigences, l'école eût inévitablement sombré si de généreux donateurs n'étaient venus à son aide, et, malgré cela, elle serait encore aujourd'hui dans la presque impossibilité de vivre avec ses propres ressources, malgré la sévérité avec laquelle sont réglées toutes ses dépenses.

Le façon dont est aménagée et administrée l'école *Henrietta street* pourrait servir de modèle à beaucoup d'établissements officiels :

" Citons en premier lieu, dit l'auteur du travail que nous analysons, l'aménagement de l'école ; ses salles de cours, son matériel d'instruction, son musée, très habilement composé et arrangé, sa petite bibliothèque et son laboratoire, ses tranquilles et confortables salles de lecture, son salon de thé, son amphithéâtre de dissection, son terrain de récréation, où une partie du jardin a été couvertie en une cour de lawn-tennis. A l'inverse de la plupart des écoles médicales où il a été dépensé vingt fois autant d'argent, le Collège médical des femmes n'entoure pas la vie étudiante d'un maximum de laideur et de *discomfort*. Dans ses murs, la vie est agréable, et le travail, quoique dur, ingénieusement disposé, de façon à ne pas trop faire sentir son poids ni aux enseignants ni aux enseignés. Les élèves n'y sont point logées, et il n'est point désirable qu'elles le soient. La tendance de toute étude professionnelle est généralement l'exclusion ; aussi les élèves de l'école de *Henrietta street* sont-elles encouragées à fréquenter les dames qui se destinent à d'autres carrières. C'est en vertu du même système que les administrateurs ont librement ouvert leurs cours scientifiques à des auditeurs non professionnels, et cette concession sera hautement appréciée avec le temps. Cette école est la seule place, en Angleterre, où une femme étudiant les arts puisse apprendre l'anatomie, éducation sans laquelle il est aussi ridicule pour elle de dessiner ou modeler une figure que pour un homme de construire une machine à vapeur sans connaître la mécanique."

Que nous voilà loin de nos tristes et sombres écoles, où il semble que l'idée de travail soit inséparable de l'idée de châtiment !

Depuis sa fondation en 1874, cent cinquante élèves ont été admises à l'école, dont quarante et une ont été diplômées par le collège royal des médecins d'Irlande. Elle a envoyé, en outre, aux examens de l'Université de Londres treize élèves, dont deux ont remporté la médaille d'or et cinq ont été graduées en honneur. Une d'entre elles, miss Helen Bridam, qui avait remporté la médaille d'or et une bourse pour l'anatomie, a été nommée chirurgien titulaire de l'hôpital des Enfants-Malades à Paddington, où elle a déployé une aptitude particulière pour traiter les maladies de l'enfance. Une œuvre qui produit de tels résultats mérite assurément l'attention, on pourrait même dire la reconnaissance de tous les amis de l'humanité.

Les conseils généraux de tous les départements de la France doivent être renouvelés, par moitié, à la fin du mois de juillet prochain. Sur les 1500 conseillers généraux environ qui vont être appelés à se présenter ainsi devant les électeurs, figurent 155 députés, dont 101 républicains et 54 réactionnaires. Parmi les députés ainsi soumis au renouvellement comme conseillers généraux, figurent trois des ministres et deux des sous-secrétaires d'Etat du cabinet actuel : MM. Sarrien, Goblet et Baihaut, à une part, et MM. Turquet et Bernard, de l'autre.

Le domaine de Chambord, en France.

On sait de quelle façon le magnifique domaine de Chambord était devenu la propriété du duc de Bordeaux. Par la mort du comte de Chambord, ce château est devenu la propriété d'un prince étranger.

Le *Figaro* rappelle à ce propos que ce changement de propriétaire méconnaît le sentiment national qui a guidé les souscripteurs pour le rachat de Chambord. Il remémore à ce propos quelques souvenirs intéressants.

Détail caractéristique ! C'est *avant même* la naissance du prince que se produisit l'idée de sauver Chambord de la destruction dont le menaçait la *Bande noire*. En effet, la vente était annoncée pour le 28 septembre 1820 (M. le comte de Chambord naquit le lendemain 29, fête de saint Michel), et, dès le 21 septembre, le *Journal des Débats* se proclamait "affligé de cette mesure sous le rapport de la dignité nationale et des beaux-arts, également intéressés dans la question."

En même temps une protestation émue arrivait de Blois en faveur de "cette antique et majestueuse demeure de nos rois, superbe souvenir que la munificence de François Ier laissa aux Français de la renaissance des arts dans leur patrie."

Quelques jours plus tard, le 2 octobre, le *Journal des Débats*, appuyant les réclamations de l'opinion, engageait "le gouvernement, dût-il faire de grands sacrifices, à conserver un monument précieux pour les arts, le seul qui reste entier du siècle de François Ier."

Devant ces protestations et ces vœux, la vente de Chambord fut, par autorité supérieure, ajournée au 18 octobre, puis suspendue tout à fait par suite du mouvement qui se dessina pour un rachat national.

Le 11 octobre 1820, le Conseil municipal de Caen, prenant une initiative qu'allait suivre la France entière, envoyait au roi Louis XVIII une Adresse "pour la conservation de Chambord."

Le Conseil municipal de Caen vota d'enthousiasme une somme de 3,000 fr.

Le 1er décembre 1820, le Conseil municipal de Lyon, "voulant donner un nouveau témoignage de sentiments de fidélité, et assurer en même temps au nom de la seconde ville de France à la conservation de l'un des principaux monuments du royaume,"—s'inscrivit pour 15,000 fr.

Le 2 décembre 1820, le Conseil municipal de Melun, "considérant que le projet d'acquisition du domaine de Chambord réunit à l'avantage d'offrir un nouveau prince, objet des espérances de la France..... celui de conserver un monument qui rappelle des souvenirs chers aux cœurs français...."—vote une somme de 1,500 fr.

Beaucoup d'autres Conseils motivèrent de même leur allocution, où rien n'est plus expressif que le texte de ces délibérations, dont on pourrait remplir tout un volume.

La souscription de l'Académie des Beaux-Arts mérite une mention particulière. Le 12 mars 1821, elle votait une somme de 500 fr., ainsi motivée: "En s'unissant de cœur aux sentiments de tous les bons Français, cette Académie a cru remplir un autre devoir, en concourant à la conservation du monument le plus célèbre des arts et de l'architecture du seizième siècle en France."

Je ne commente pas ces délibérations ; elles parlent suffisamment d'elles-mêmes.

Je cite quelques chiffres intéressants à rapprocher aujourd'hui, et qui montrent quelle importance attachaient les Conseils municipaux d'alors à la conservation patriotique du chef-d'œuvre architectural de la Renaissance.

Paris, 50,000 fr.; Lyon, 15,000; Bordeaux, 10,000 ; Marseille, 10,000, Blois, 6,000 ; Nantes, 5,000 ; Toulouse, 5,000 ; Rouen, 3,000 ; Versailles, 3,000 ; Dunkerque, 3,000 ; Montpellier, 3,000 ; Nîmes, 3,000 ; Caen, 3,000 ; Orléans, 2,400 ; Troyes, 2,400 ; le Mans, 2,000 ; Dijon, 2,000 ; Douai, 2,000 ; Amiens, 2,000 ; Bourges, 2,000 ; Reims, 2,000 ; Tours, 2,000 ; Angers, 2,000 ; Rennes, 2,000 ; Joigny, 2,000 ; Gex, 2,000 ; Brest, 2,000 ; Fontainebleau, 1,500 ; Chartres, 1,500 ; Aix, 1,500 ; Clermont, 1,500 ; Saint-Etienne, 1,500 ; Montauban, 1,500 ; Auxerre, 1,000 ; Lorient, 1,000 ; Lisieux, 1,000 ; Cateau-Cambrésis, 1,000 ; Valence, 1,000 ; Tarbes, 1,000 ; Carcassonne, 1,000 ; Pau, 1,000 ; Hazebrouck, 1,000 ; Riom, 1,000 ; Cherbourg, 1,000 ; Béthune, 1,000, etc.

Après les Conseils municipaux, les Conseils généraux : celui de la Seine, 20,000 fr.; de Loir-et-Cher, 20,000 fr.; du Nord, 10,000 fr.; de la Somme, 10,000 fr.; d'Indre-et-Loire, 5,000 fr.; du Rhône, 4,000 fr.; de la Seine-Inférieure, du Finistère, de la Charente-Inférieure, de la Vienne, du Gard, de Vaucluse, du Pas-de-Calais, chacun 3,000 fr.; de l'Aude, du Cher, des Hautes-Pyrénées, de la Moselle, du Doubs, de la Marne, de l'Aisne, de la Sarthe, chacun 2,000 fr., de la Drôme, 2,500 fr.; de la Charente-Inférieure, 3,600 fr.; des Ardennes, de l'Ayeyron, de Saône-et-Loire, du Jura, chacun 1,500 fr.; de l'Isère, de la Haute-Saône, de la Corse, de l'Allier, des Pyrénées-Orientales, de l'Ariège, de la Vendée, du Gers, des Landes, de l'Ardèche, chacun 1,000 fr. etc

Après les Conseils généraux et municipaux, les Conseils d'arrondissement, dont plusieurs pour des sommes importantes, puis les Cours d'appel, les tribunaux civils, les tribunaux et les chambres de commerce, les cinq portes de guerre, le clergé, l'armée, les légions de la garde nationale de Paris et des principales villes de province, les chambres des notaires, les élèves des collèges, enfin une masse de souscriptions individuelles de tout rang et de toute classe, depuis 5,000 fr. jusqu'à 25 centimes.

Un des souscripteurs, M. de La Vienville, en envoyant son offrande de 200 fr., exprimait le vœu que le domaine racheté servît à créer "un établissement national pour les jeunes orphelins militaires".

Est-ce que tous ces Conseils, tous ces corps constitués, tous ces donateurs individuels, qui disposaient si patriotiquement de l'argent des contribuables ou de leurs ressources personnelles pour conserver à la France et aux arts un monument national, entendaient que ce monument aussi racheté, avec cette destination toute française, pourrait être donné à des étrangers, libres de le transformer, de l'aliéner ou de le détruire ? Etait-ce pour le simple agrément ou pour l'enrichissement ultérieur de princes italiens, séparés de nos destinées, que la France monarchique et artistique ouvrait aussi généreusement ses caisses publiques et ses bourses particulières ?

Dans cette situation, que reste-il à faire ?

Les documents authentiques paraissent l'indiquer de la façon la plus nette :—C'est à la ville de Lyon, c'est à la ville de Melun, c'est à l'Académie des Beaux-Arts, c'est à tous les Conseils généraux et municipaux de France qui ont stipulé en faveur de la conservation de Chambord, c'est aux fils, aux héritiers, aux descendants des souscripteurs qui ont mis à leur offrande cette condition formelle, qu'il appartient, en nom de leur contrat, de revendiquer le domaine pour la France.

Le testament de Frohsdorf, en date du 4 juin 1883, a méconnu l'essence des actes de 1821 et de 1830, le caractère particulier de la convention intervenue alors entre le roi et les souscripteurs, pour décider du domaine national comme d'une chose purement privée.—C'est aux ayants droit des souscripteurs de présenter leur titre à la fois historique et juridique, et, pièces en main, de réclamer pour Chambord la destination que le patriotisme a toujours entendu lui garantir.

L'arrêté ministériel réglant les conditions du concours pour l'Exposition de 1889, en France, a dû être publié le 2 ou le 3 mai. Le concours durera jusqu'au 18 mai.

Le ministre du commerce a, en même temps, institué une commission technique chargée de donner son avis sur l'établissement, à l'entrée de l'Exposition, de la tour métallique de 300 mètres, dont nous avons parlé. Cette commission comprendra MM. Alphand, directeur des travaux de la Ville; Molinos, ingénieur; Hersent, entrepreneur de travaux publics; Eiffel, constructeur, inventeur de la tour; Cuvinot, sénateur, Ménard-Dorian et Raymond, députés, etc.

Les faussaires.

On s'est effrayé—dit M. A. Darimon dans le *Figaro*—des progrès qu'a faits l'art des faussaires. Quelle sera désormais, s'est-on dit, la sécurité du porteur de titres et du détenteur de la monnaie fiduciaire, si l'on parvient à imiter les valeurs au porteur et les billets de banque de façon à tromper l'œil le plus exercé.

Qu'on se rassure. Si les faussaires apportent le plus grand soin dans leur travail, la science trouve tous les jours de nouveaux moyens de contrecarrer leur coupable industrie.

Je tiens, ajoute M. Darimon, d'un inspecteur principal des finances, qui est en même temps un grand savant, des détails intimes sur les procédés employés pour découvrir les falsifications que sont exposés à subir les papiers de toute catégorie qui représentent aujourd'hui une grande partie de la fortune publique.

Les faussaires avaient beaucoup compté sur la photographie pour la reproduction des billets de banque. Il a suffi de teinter en bleu les billets de banque pour leur enlever tout espoir, la couleur bleue n'étant pas impressionnée par la lumière. De plus, c'est la photographie qui est devenue contre la fraude un mode d'investigation infaillible.

Il y a quelques mois, on surprit au passage un billet de cent francs qu'on avait signalé à la Banque de France comme ayant été émis par une bande de faussaires. A première vue, le billet faux ne se distinguait pas du billet vrai. Que faire ? Comment empêcher la mise en circulation d'un papier dont la coupable origine n'était point douteuse ?

Tout le monde connaît le stéréoscope, le joujou qui a longtemps figuré sur la table de tous les salons. On sait que les deux images placées au foyer de l'instrument n'en forment plus qu'une seule se superposant avec une exactitude mathématique. On eut l'idée ingénieuse de prendre la photographie réduite du billet faux et d'un billet vrai. On mit les deux images au foyer du stéréoscope et aussitôt le faux apparut. Entre autres différences, la boucle du C des mots *cent francs* sur le billet faux ne couvrait pas exactement la bouche du C du billet vrai.

On apporte un jour à l'un des guichets du ministère des finances un bon du Trésor de cent mille francs. Le porteur s'était adressé à un employé qui n'avait pas dans ses attributions le remboursement de ces sortes de valeurs. Sur cette simple méprise, les soupçons s'éveillèrent. Les coupures de cent mille francs sont très rares. L'employé retourna le titre dans tous les sens ; il fit subir au porteur un interrogatoire en règle et comme les réponses ne lui paraissaient ni précises ni concluantes, il le fit arrêter comme prévenu de falsification d'un bon du Trésor.

Il n'y avait là qu'une simple présomption. Comment arriver à la certitude ? L'administration des finances prétendait que le bon du Trésor avait été l'objet d'un grattage et qu'on avait substitué un chiffre de *cent mille francs* à celui de *cent mille francs*. Le titre avait été soumis à des experts, qui, après un examen attentif, avaient déclaré n'avoir pas aperçu la moindre trace de grattage ni de surcharge. Le parquet était sur le point d'abandonner les poursuites. La photographie joua encore, en cette circonstance, son rôle de *détective* habile et intelligent.

C'est une chose merveilleuse que les progrès accomplis dans la sensibilité des plaques photographiques. On est parvenu à reproduire la marche d'un navire filant à toute vapeur, la course d'un cheval lancé au galop et jusqu'à la trajectoire d'un boulet de canon. L'appareil photographique perçoit des choses qui échappent à l'œil humain. Dans le tableau de la Cène, de Léonard de Vinci, la tête de Saint Jean a disparu : la plaque sensible l'a retrouvée. Des astronomes soupçonnent des nébuleuses dans certaines parties du ciel ; mais aucun télescope ne permettait de les apercevoir. On s'est avisé, il y a quelques semaines à peine, de diriger un objectif vers les étoiles et, à l'endroit indiqué, au bout de quelques heures, les nébuleuses apparurent sur le cliché photographique.

Ce que l'œil de l'expert n'eût point aperçu, la plaque sensible ne permettrait-elle pas de le découvrir ? C'était une expérience à tenter. On prit, au moyen de l'objectif, un fac-simile du bon du Trésor soupçonné. On eut alors la preuve que l'employé qui avait provoqué l'arrestation du porteur ne s'était point trompé. Sous le mot *cent* écrit de la manière la plus frauduleuse, apparaissait très distinctement le mot *dix*, qui avait été gratté pourtant avec le plus grand soin. Mais, si imperceptibles que fussent les traces du mot *dix*, elles n'avaient point échappé à la plaque photographique, qui avait ainsi dénoncé le coupable.

Un rapport instructif a été soumis, récemment, au Reichstag allemand. C'est un document qui présente l'état analytique de toutes les dispositions légales qui existent ou existaient en Allemagne relativement au travail des dimanches et des jours de fête. Ces dispositions ont été classées d'après leurs dates ; les plus anciennes remontent à 1774. Cet ensemble pour objet d'empêcher de troubler le service divin et de permettre aux domestiques, aux apprentis et aux commis d'y assister. Celles de la seconde période ont une plus grande portée ; elles tendent à obtenir le repos public, non seulement pendant le service divin, mais encore pendant tout le dimanche ou le jour de fête, et interdisent par conséquent tout travail capable de troubler ce repos, sans se préoccuper toutefois du travail dans les locaux fermés, c'est-à-dire dans les fabriques.

On voit qu'en somme les ordonnances de ces deux classes sont essentiellement destinées à la protection du culte. Il n'en est plus de même de celles de la troisième classe qui revêtent très nettement un caractère social et économique et ont pour objet l'application plus ou moins complète de ce principe : que les dimanches et les jours de fêtes doivent être consacrés à la réflexion et au repos physique. Aussi interdisent-elles le travail dans les fabriques, les ateliers et les maisons de commerce, sauf dans des cas spécialement indiqués.

Le général Boulanger, ministre de la guerre de France, s'est rendu, le 27 avril, à l'issue du conseil des ministres, au palais des Invalides pour y visiter le concours de maquettes ouvert en vue de l'érection d'une statue au sergent Blandan.

Décédée, hier, 13 mai, à 8 1/4 heures P. M., Mme Vve THOMAS THÉARD, née Laroque-Turgeau, âgée de 61 ans. Les amis et connaissances des familles Théard, Laroque-Turgeau et J. E. Michel sont prier d'assister à l'enterrement. Le convoi partira de l'encoignure des rues St. Jean et Septième où un lit de la rue Espinade et un lit de la rue Broad, aujourd'hui, à 5 heures précises.

De la part de son fils Arthur, Septime L. et Cyrille C. Théard.

MESSE FUNÈBRE.

Une messe sera dite à l'église des Jésuites, rue Baronne, samedi matin, 15 mai, à 7 heures, pour le repos de l'âme de MARIE AUGÉ, décédée le 6 mai 1886, épouse de Anselme Pourtalet. Les parents et amis sont priés d'y assister.

De la part de son époux et de ses enfants.

13 mai—2f

MESSE FUNÈBRE.

Une messe funèbre sera célébrée à l'Eglise St-Maurice, près des Casernes, VENDREDI, 14 mai 1886, à 8 heures du matin, pour le repos de l'âme de Dame PIERRE CARRAU. Les amis et connaissances de la famille sont priés d'y assister.

De la part de son époux et de ses enfants.

12 mai—3 t

PICKWICK CLUB BUILDING,
No 140 rue du Canal.
B. TREMOULET
Vend en gros et en détail VINS et LIQUEURS de toutes sortes. Comestibles de choix, etc.
Livraison à domicile 8 nov—1anPP

Société des Laitiers.—Les officiers et membres de la susdite Société sont requis d'assister à une réunion pour les élections des officiers de 1886 à 1887 qui auront lieu SAMEDI, le 15 mai 1886, à 7 heures et demie du soir, au local habituel, coin des rues Poydras et Dryades.
Soyez ponctuels.
Par ordre du président.
PIERRE POUSSEGUR.
PIERRE DONZÉS, Secrétaire.
12 mai—19.15

Médaille de Première Classe
DÉCERNÉE A
A. & H. MYERS,
de Philadelphie, Penn. pour le **Schuylkill Pure Malt Whiskey**, par le jury de l'Exposition Universelle de l'Industrie et du Centenaire du Coton. H. VERGNES, Agent,
6 oct 55—1an Bureau Nazinne, 89, Nlle-Orléans.

Liste Officielle
—DES—
Commissaires et greffiers d'élection

Nommés par le Contrôleur de l'Enregistrement pour la Paroisse d'Orléans et devant servir à l'élection, qui aura lieu le 20 mai 1886, pour un Représentant au Congrès pour le Deuxième District Congressionnel, conformément à la Section 15 de la Loi No 58 de l'Assemblée de la Louisiane.

PREMIER WARD.

Poll No 1.
Commissaires—Jno. B. Wheatage, 369 Tchoupitoulas; John Devine, 468 Tchoupitoulas; Thos Richards, Rép., 361 Tchoupitoulas.
Greffier—Jerry Driscoll, 467 Tchoupitoulas.

Poll No 2.
Commissaires—Daniel Markey, 139 Chippewa; Edw. Kelly, 298 Annonciation ; Clarence Smoot, Rép., 231 Constance.
Greffier—Frank Bishop, 84 rue Race.

Poll No 3.
Commissaires—Edw. Shields, Race et Chippewa; John Sullivan, 104 Market; W. T. J. Baptist, Rép., 111 Melpomène.
Greffier—Eugene Fox, 411 Magazine.

Poll No. 4.
Commissaires—E. J. O'Brien, Prytanée et Melpomène; Denis Brady, 460 St Charles; Chas. Davis, Rép. 441 St Charles.
Greffier—Matt Shordan, 419 Sud Remparts.

Poll No. 5.
Commissaires—Alex Horn, 481 Dryades; Thos. J. Finan, 457 Remparts; T. C. Terrell, Rép. 415 Franklin.
Greffier—Douglas Jenkins, 501 Franklin.

Poll No. 6.
Commissaires—Wm. Eagan, 450 Melpomène; S. A. Edwards, 414 Tuulie; John Weaver, Rép. 438 Melpomène.
Greffier—Florence Healey, White et Melpomène.

DEUXIÈME WARD.

Poll No. 1
Commissaires—Geo. Hodgins, 259 Tchoupitoulas; John Hilbert, 211 Tchoupitoulas; Ed. Jenkins, Rép. 47 Gaiennié.
Greffier—Andrew J. Dunn, 42 Calliope.

Poll No 2.
Commissaires—John J. Thomas, 40 Calliope; Edward Grinnell, 70 Constance; Thos. Berley, Rép., Gaiennie et Magazine.
Greffier—Thos. Clark, 77 Constance.

Poll No 3.
Commissaires—David O'Leary, 319 Baronne; Peter Boylan, Erato et Camp; Frank McIntyre, Rép. 101 Calliope.
Greffier—A. W. Harper, 239 Baronne.

Poll No 4.
Commissaires—James Weir, 339 Dryades; Hy. Hourbreight, Erato et Carondelet; Lorenzo Parker, Rép., White et Thalie.
Greffier—James Moore, 234 Delord.

Poll No 5.
Commissaires—Edw. Halligan, 286 Clio, M. J. Hodgins, White et Clio; J. A. Haley, Rép., 333 Freret.
Greffier—Thos. Reynolds, Erato et Franklin.

Poll No 6.
Commissaires—James Gardwin, Erato et Howard; Aug Brulatour, Erato et Liberty; James White, Rép. Remparts très Delord.
Greffier—F. L. Fisher, 321 Erato.

DIXIÈME WARD.

Poll No 1
Commissaires—John Feeney, Jackson et Rousseau; Jas. Dennis, Philip et Rousseau; Wm. Macklin, Rép., 178 Rousseau.
Greffier—Pat Bellew, Philip et Rousseau.

Poll No 2.
Commissaires—J. B. McMurray, 145 Prytanée; H. Doran, Jackson, John Story, Rép. 144 Josephine.
Greffier—John Kelly, 410 Annonciation.

Poll No 3.
Commissaires—John Lynch, 47 Roussaud; John Harvey, 213 Constance; Henry Clay, Rép., 139 St Mary.
Greffier—Geo. Buchert, 221 Josephine.

Poll No 4.
Commissaires—Jas. O'Hara, 160 St. Mary, Conrad Leightman, 130 1/2 Josephine; J. F. Rem, Rép. 243 Jackson.
Greffier—E. E. Skinner.

Poll No 5.
Commissaires—C. A. McMurray, 463 St Ann; Otto Emmet, 97 Colisée; Alcide Pocte, Rép. 379 Philip.
Greffier—John E. Stiger.

Poll No 6.
Commissaires—Peter Kearney, 487 1/2 Josephine; Pat Moran, Franklin et St André; L. E. Simon, Rép. 488 1/2 Philip.
Greffier—Jas. McEvoy, Felicité, entre Remparts et Bassin.

Poll No. 7.
Commissaires—Albert Duffy, Première, entre Freret et Locust; Jno Lawler, Première, entre Freret et Locust; Wm James, Rép., 533 Jackson.
Greffier—Jos. Purcell, Josephine et Freret.

ONZIÈME WARD.

Poll No. 1.
Commissaires—E. B. Chambers, Tchoupitoulas, entre Sixième et Septième; J. H. Palmer, Water et Sixième, E. E. Davis, Rép. 1029 Tchoupitoulas.
Greffier—Frank Huer, Sixième et Tchoupitoulas.

Poll No 2.
Commissaires—R. M. Bowers, Short,